**APPEL À PROJETS 2021**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|   |   |   |

**CAHIER DES CHARGES – Appel à projets Recherche Action**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|   |   |   |

## PRESENTATION DE LA FONDATION

La Fondation Santé Environnement de la Mutuelle Familiale (FSEMF) est la première fondation mutualiste consacrée aux risques santé des polluants environnementaux. Fondée en 2016 par La Mutuelle Familiale, sous égide de la Fondation de l'Avenir, la Fondation Santé Environnement de la Mutuelle Familiale a pour objectifs de :

* Soutenir la recherche médicale appliquée en santé environnementale ;
* Sensibiliser l'ensemble des acteurs aux enjeux de la santé environnementale, notamment via des projets et études ;
* Diffuser l'information à tous les personnels scientifiques, médicaux, paramédicaux et sociaux intéressés, ainsi qu'aux familles.

La Mutuelle Familiale a à cœur de soutenir des actions solidaires, de prévention et de recherche en sciences humaines et sociales pour la prise en compte de la santé environnementale. C’est dans cette continuité que s’inscrit cet appel à projets de la Fondation.

## CONTEXTE DE L’APPEL A PROJETS

### Général

La Fondation Santé Environnement de la Mutuelle Familiale en 2017 a opté pour la mise en œuvre d’un plan de soutien à la recherche en Santé Environnementale autour de la Périnatalité et de la Conception, incluant les problématiques de la fertilité, jusqu’à la période des 1 000 jours, de l’année pré-conceptionnelle aux deux ans de l’enfant.

Cette année, afin de compléter son soutien, la Fondation souhaite financer des actions de type recherche action afin de démontrer son soutien au secteur médico-social.

Il est entendu que la notion environnementale concerne et se limite à l’exposition à des substances polluantes ou des phénomènes physiques influencés par l’activité humaine. L’influence virale ou infectieuse ne peut être au cœur de votre projet.

La Fondation est un organisme reconnu d’utilité publique qui ne peut garantir sa liberté de soutien qu’à travers la vulgarisation et le partage d’informations produites par ses projets subventionnés. Ainsi, dans l’intérêt de pérenniser cet appel à projets, la Fondation se doit d’expliquer et de faire connaitre les enjeux et résultats des projets qu’elle soutient.

Dans ce cadre, l’aspect valorisation de vos projets est fondamental. Par défaut et en contrepartie de notre soutien, nous vous demanderons de nous aider par votre présence à un évènement, par une présentation grand public de vos travaux et/ou par la relecture d’articles présentant votre recherche.

La présence d’actions de type valorisation, vulgarisation, exprimée dans votre candidature, sera examinée avec soin. La présence d’un calendrier provisoire de ces actions serait appréciée.

### L’Environnement et la Santé

Le présent appel à projets vise à développer les connaissances en santé environnementale telles que définies par le plan triennal 2020-2022 de la Fondation Santé Environnement de la Mutuelle Familiale et donc réduites à la périnatalité. C’est-à-dire à l’année précédant la grossesse, la période de la grossesse et les premières années de vie.

Ce lien avec la santé environnementale devra être clairement établi dans la candidature.

Cependant, la Fondation restreint volontairement la thématique de la Santé environnementale à l’exposition chimique ou physique d’un ou plusieurs éléments entrainant des conséquences sur la santé. A ceci, elle ajoute les impacts de la biodisponibilité d’éléments nutritifs sur le développement et la fertilité pour cet appel à projets.

Plus concrètement, l’aspect environnemental auquel doit se rapprocher le projet se limite aux actions :

* De polluants chimiques ;
* Des pollutions de types physiques comme la pollution lumineuse, la pollution sonore et la radio activité lorsqu’elles ne sont pas dues à des catastrophes naturelles ;
* De la pollution de l’air intérieur, que ce soit de l’habitat personnel ou professionnel ;
* De l’alimentation.

A contrario, la Fondation ne souhaite pas soutenir des projets dont l’aspect environnemental se définit par :

* L’infectiologie, la virologie ;
* Les interactions sociales ;
* Les accidents de la vie quotidienne ;
* Les expositions volontaires et choisies à des facteurs de risques en connaissance de cause (consommation d’alcool, de cigarette, par exemple).

### Introduction à la thématique de l’obésité

L’obésité est un phénomène multifactoriel dont la prévalence semble augmenter au niveau mondial.

Découlant de prédispositions génétiques, sociales et culturelles mais aussi environnementales, l’obésité, en plus d’impacter directement la qualité de vie et les interactions sociales, est un facteur de risque non négligeable pour d’autres maladies chroniques (diabète, complication cardiovasculaire, respiratoire, …).

En France, même si les chiffres indiquent une hausse moins marquée que dans d’autre pays concernant le pourcentage de la population atteinte, on observe cependant une augmentation de la répartition vers des cas d’obésité plus grave.

Cette évolution est d’autant plus préoccupante que la littérature scientifique indique l’obésité comme facteur de risque de la perte de fertilité chez l’homme ou d’une baisse de la qualité spermatique[[1]](#footnote-1).

De même, la problématique de l’obésité pendant la période gestationnelle est multifactorielle à travers, entre autres, la nutrition, le patrimoine génétique modulé par l’exposome des parents transmis à l’enfant en devenir, la transmission de la flore intestinale, l’exposition in utéro à des polluants, …

Ces expositions sont corrélées avec une augmentation des complications que ce soit à la naissance, lors de la petite enfance ou même en fin de vie, et peuvent aussi transmettre, au-delà du seul facteur social et génétique, des prédispositions à l’obésité[[2]](#footnote-2).

Aussi, l’obésité peut être abordée à travers la relation symbiotique de l’individu avec son microbiote où il semblerait que la composition de ce dernier est primordiale à la fois comme marqueur d’un métabolisme d’obésité mais semble aussi offrir des voies de traitement de l’obésité.

Enfin, chez le jeune enfant, l’obésité est définie selon l’OMS comme un poids pour la taille supérieur à trois écarts types au-dessus de la médiane des normes de croissance de l’enfant de l’OMS[[3]](#footnote-3).

Il y a peu d’études abordant directement les chiffres des très jeunes (0 à 4 ans). Quelques études abordent le rôle social de la parentalité sur cette population. Mais l’épidémiologie pour les 0 à 4 ans est peu publiée.

Cela peut s’expliquer par l’état de connaissance établi au travers d’un modèle avec deux types d’obésité pour les très jeunes pouvant être conjoints :

* L’obésité transitoire (hypertrophique), qui résulte d’une augmentation de la taille des adipocytes et qui semble se résorber d’elle-même aux alentours de 6 ans.
* L’obésité persistante (hyperplasique), qui résulte d’une augmentation du nombre d’adipocytes et qui est plus défavorable.
1. Limites thématiques

Bien qu’une attention particulière soit portée sur les projets portant sur l’obésité, **tout autre champ de la santé environnementale concernant la fertilité, la grossesse, l’année pré-conceptionnelle et les deux premières années de vie sont éligibles au présent appel à projets**.

Cependant, la Fondation ne souhaite pas « stigmatiser » des groupes d’individus. Ne seront donc pas éligibles les projets ciblant un groupe de populations déterminé ou appuyant sur la responsabilité d’individus quant à leur exposition subie par leur environnement.

Par exemple, la Fondation ne souhaite pas financer une action à destination des femmes obèses et enceintes sur les risques de transmission de l’obésité à leur descendance.

De même, les expositions prises en âme et conscience et découlant de choix personnels (consommation d’alcool, de cigarettes, …) ne sont pas non plus souhaitées.

Un projet de prévention concernant les bonnes pratiques en prévention du risque d’obésité à destination des femmes enceintes sera éligible.

De même, bien que la Fondation ne souhaite pas soutenir des projets étudiant les risques infectieux ou l’impact d’une pathologie virale ou infectieuse sur l’obésité, elle souhaite cependant soutenir les projets ayant pour levier d’actions une meilleure compréhension du microbiote intestinal à travers les méthodes permettant de l’influer (nutrition, alicament, pré et probiotique, …).

1. La Recherche-Action

Ces dernières années (2019-2020), la Fondation a dédié son soutien à des projets de recherche clinique ou préclinique. Cependant, il est aussi inscrit dans ses missions sociales que la Fondation a un rôle dans la diffusion de la connaissance et des pratiques.

C’est pour cela que le comité de gestion réuni en juin 2021 a décidé de *soutenir une meilleure connaissance, diffusion ou prévention des risques environnementaux sur la santé* à travers un projet de recherche action.

Le présent appel à projets est donc éligible pour les projets de recherche-action tels que définis par Michèle CATROUX dans son article intitulé « *Introduction à la recherche-action : modalités d’une démarche théorique centrée sur la pratique » [[4]](#footnote-4)*

*Les projets de recherche fondamentale ou strictement quantitatifs ne pourront être éligibles à l’appel à projets.*

## OBJECTIFS

Ce présent appel à projets a vocation à soutenir des projets de recherche action afin de développer ou de construire des nouveaux outils pour mesurer, informer, se prémunir ou se protéger des impacts sur la santé issus de facteurs environnementaux tels que les polluants pendant la période de périnatalité.

Les initiatives éligibles concernent des actions de sensibilisation, des formations des professionnels et/ou de prévention en santé environnementale sur les risques portant sur la périnatalité à toutes les étapes allant de l’année pré-conceptionnelle aux 2 ans de l’enfant en incluant les problématiques de fertilité.

Une attention particulière sera portée sur les candidatures concernant la prise en compte des impacts environnementaux en lien avec l’obésité.

## UTILISATION DES CREDITS

Le budget disponible pour votre proposition, octroyé par la Fondation, doit être inférieur ou égal à 40 000 € (quarante mille euros).

La gestion et le traitement administratif des crédits de recherche étant assurés en direct par la FSEMF, la Fondation ne finance pas les frais de gestion.

Si le budget comporte une ligne de dépenses « ressources humaines », la Fondation pourra participer aux frais de gestion sur cette ligne à hauteur de 7% maximum.

La Fondation accorde essentiellement des ***crédits de fonctionnement*** pour la réalisation d’un projet, toutefois une partie des crédits peut être affectée :

* + au remboursement de temps de personnel de recherche spécifiquement recruté pour le projet ;
	+ à l’achat de matériel de recherche spécifique au projet sur avis motivé du conseil scientifique.

Tout achat de matériel faisant l’objet d’un amortissement **demeure la propriété de la FSEMF** qui le met gracieusement à disposition de l’équipe de recherche pour la durée du projet. Cet achat est susceptible d’être récupéré par la Fondation en fin de conventionnement.

**La Fondation ne finance pas de matériel bureautique**

La Fondation peut rembourser les frais de publications, et participer, sous conditions, au financement de la valorisation de projets (congrès, édition…). La demande de prise en charge doit être indiquée dans le dossier de candidature mais elle ne sera prise en compte qu’après avis d’un expert, et en lien avec les résultats obtenus.

Les crédits non dépensés à la date de fin de convention seront réaffectés à d’autres dispositifs de soutien à la recherche.

**Durée d’utilisation des crédits :**

* Les crédits de recherche sont accordés pour une durée de 12 mois à partir de la date de signature de la convention. Ce délai peut être exceptionnellement étendu jusqu’à 24 mois sur demande argumentée.
* Les projets ne pourront être financés que si l’ensemble des autorisations sont obtenues dans un délai de 6 mois après l’information d’attribution du budget par la Fondation.

## LES CONDITIONS DE CANDIDATURE

Envoi du dossier complet

Le dossier de candidature complet déposé au nom du porteur du projet jusqu’au 15 janvier 2022 inclus.

Il est constitué :

* D’un formulaire de candidature,
* D’une présentation libre et détaillée du projet de recherche-action (15 pages maximum)
* D’une grille budgétaire détaillant les dépenses
* Du CV du candidat ou du porteur du projet (la personne en charge du projet)

Une équipe candidate ne peut présenter qu’une seule demande dans le cadre de cet appel à projets.

Si elle a déjà été soutenue par la Fondation, elle doit avoir clôturé ses précédents engagements.

Les projets considérés comme « Hors Champ » de l'appel à projets ne seront pas expertisés.

**Aucun dossier partiellement complété ou ne respectant pas les formats demandés ne sera traité.**

## LES CONDITIONS DE SOUTIEN

1. Le suivi du projet

Le suivi du projet mis en place par la Fondation se fera sur la base du calendrier proposé par le porteur du projet dans la candidature. Ce calendrier pourra être révisé lors de l’étape de conventionnement.

Chacune des étapes décrites dans le calendrier doit comprendre au moins un indicateur de suivi permettant de reporter l’avancement du projet. A minima, ces indicateurs de suivi seront demandés en amont des trois comités de gestion annuels (courant janvier-février, mai, et septembre-octobre) de la Fondation.

Ces courts points d’étape pourront être réalisés de manière informelle (par un court mail par exemple). Le suivi sera complété par la remise du rapport d’étape de mi-parcours (aux environs de la mi-projet) et du rapport d’activité rétrospectif (à la fin de la période de convention).

Les dates de livraisons de ces rapports d’activités seront indiquées dans la convention.

Ces deux rapports plus conséquents devront présenter les réalisations effectuées dans le cadre du projet ainsi que les difficultés rencontrées. Ces deux documents serviront de référence pour statuer de la bonne conduite du projet et seront pris en compte pour toutes sollicitations de révision du projet ou pour toutes futures demandes de subvention.

1. Les actions de valorisation

L’équipe soutenue sera sollicitée à plusieurs moments par la Fondation pour la réalisation des actions de valorisation suivantes :

* Après la sélection des projets par le comité de gestion, les titres et résumés grand public seront publiés sur le site de la Fondation sauf mention contraire (brevet, autres) ;
* Au lancement du projet pour la réalisation d’une courte interview filmée afin d’introduire l’équipe du projet et le projet de recherche ;
* Durant le projet, la Fondation pourra organiser avec le porteur du projet une rencontre par une visite du laboratoire ou par la participation du chercheur à une présentation sur un évènement de la Fondation ou de son membre fondateur ;
* En fin de projet à travers une interview filmée ou écrite pour présenter et expliquer les éventuels résultats.

Bien entendu, les autres actions de communication et valorisation à propos du projet et organisées par l’équipe soutenue devront être communiquées en amont à la Fondation. L’équipe soutenue s’engagera formellement à faire mention de la Fondation Santé Environnement de la Mutuelle Familiale et de son soutien dans toutes les publications et communications en lien avec le projet financé.

## CRITERES D’EVALUATION

* La qualité du dossier présenté (présentation générale du projet et de l’équipe) ;
* La cohérence de la demande avec les thèmes de l’appel à projets ;
* La durée de la recherche pour laquelle le budget est demandé ;
* La faisabilité du projet (résultats acquis, cofinancements, environnement scientifique, ...) ;
* L’adéquation du budget, des moyens humains et du calendrier aux objectifs du projet ;
* La valorisation des résultats obtenus ;
* L’impact et le caractère reproductible de l’action ;
* L’émergence de nouvelles équipes en charge du projet.

## CALENDRIER

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **ETAPE 1** | Diffusion de l’appel à projets | **15/11/2021** |
| **ETAPE 2** | Date limite de réception des candidatures | **15/01/2022** |
| **ETAPE 3** | Expertise des dossiers | **Février 2022** |
| **ETAPE 4** | Validation des décisions par le comité de gestion | **Mars 2022** |
| **ETAPE 5** | Réponse aux candidats | **30 Mars 2022** |

## **CONTRACTUALISATION**

Une convention sera établie sur la base du budget détaillé présenté par l’organisme porteur du projet. Elle sera signée par la Fondation Santé Environnement de la Mutuelle Familiale et l’organisme porteur du projet et la personne en charge du projet. En recevant le financement de la Fondation, le candidat accepte les conditions de règlement sur facture ou de remboursement.

Les informations et **dossiers à télécharger sont disponibles**
sur le site Internet de la Fondation Santé Environnement de la Mutuelle Familiale : [www.fondationsanteenvironnement.org/](http://www.fondationsanteenvironnement.org/)

**DATE LIMITE D’ENVOI : 15/01/2022**

**Contact :** **riis@fondationdelavenir.org**

*Il ne sera pas envoyé de dossier par la poste.*

***Tous les dossiers enregistrés feront l’objet d’un accusé de réception par e-mail***

1. A Prüss-Ustün, J Wolf, C Corvalán, R Bos and M Neira. Preventing disease through healthy environments. A global assessment of the burden of disease from environmental risks OMS 2016. [↑](#footnote-ref-1)
2. Étienne Godard. Environnement et obésité de l’enfant à travers une revue de la littérature. Médecine humaine et pathologie. 2016. ffdumas-01460430 [↑](#footnote-ref-2)
3. Obésité et surpoids, OMS, 20 aout 2020, https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/obesity-and-overweight [↑](#footnote-ref-3)
4. CATROUX M., 2002, « Introduction à la recherche-action : modalités d’une démarche théorique centrée sur la pratique », dans M. HARDY et M. BOUGHEDAOUI (dir.), « La recherche-action : un autre regard sur nos pratiques pédagogiques (2e partie) », Cahiers de l’APLIUT, vo. 21, no 3, p. 8-20. Disponible sur : <https://journals.openedition.org/apliut/4276>.

DOI : 10.4000/apliut.4276 [↑](#footnote-ref-4)